



Avis de concertation préalable

Projet d'aménagement à vocation d'habitat et d'équipement public sur le site de la Pâtissière.

Commune de Saint-Herblain

La concertation préalable portant sur la Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du PLUm se déroulera :

du lundi 29 août au lundi 12 septembre 2022 inclus

Pour y participer, un dossier de concertation préalable et un registre sont mis à disposition (à compter du 29 août) :

- à la Direction de l'aménagement durable et de l'urbanisme, 9 rue de Charente à Saint-Herblain (registre papier) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, de 13h30 à 17h30 (fermé jeudi après-midi)
- à l'hôtel de ville, 2 rue de l'Hôtel de ville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9 h à 12 h
- en ligne sur www.saint-herblain.fr et www.metropole.nantes.fr (registre dématérialisé)

Ville de Saint-Herblain
Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
Tél. 02 28 25 00 00
Fax 02 28 25 20 10
www.saintherblain.fr

